



25 rue La Boétie 75008 Paris

Paris le 30 novembre 2017

Monsieur Henri Verdier  
Directeur interministériel du numérique  
et du système d'information de l'Etat français,  
Administrateur général des données

Secrétariat général pour la modernisation de l'action publique  
64 à 70, allée de Bercy, bâtiment Sully  
75572 Paris Cedex 12

Monsieur le Directeur,

Le **Laboratoire d'Initiatives Foncières et Territoriales Innovantes** que je préside, a été créé sous la forme d'un fonds de dotation, le 31 décembre 2016. Il est porté aujourd'hui par plus d'une trentaine de partenaires privés qui partagent, dans leur diversité des pratiques du foncier, de l'immobilier et de l'aménagement, le projet de constituer un centre de ressources d'intérêt général sur les questions foncières dans toutes leurs dimensions.

Au premier rang des projets qu'il porte, figure l'accompagnement de l'ouverture de la donnée publique sur le foncier et l'immobilier. Cette action se concrétise aujourd'hui par un soutien apporté au Groupe national DVF (**Demande de Valeurs Foncières**) qui rassemble les destinataires publics des données sur les mutations foncières et immobilières diffusées par la DGFIP. C'est dans ce cadre que s'est construite une collaboration régulière avec les services de la DGFIP en charge de la diffusion de ces données.

Or, lors de la dernière rencontre en octobre avec la DGFIP, rencontre qui portait sur les modalités de la mise en œuvre de la loi République Numérique pour les données DVF, nous avons appris que seule une livraison tronquée de ces données serait transmise tant à une partie des ayants-droit publics existants qu'aux professionnels de l'immobilier visés par l'élargissement de la diffusion de ces données au titre de la loi sur la République numérique d'octobre 2016. Cette information nous a fortement alarmé car ce mode opératoire non seulement contredit la volonté exprimée par cette loi de favoriser la création de valeur, mais ouvre également la voie à des recours contentieux.

**J'ai saisi Monsieur le Premier ministre de cette question et je souhaite en complément vous informer de cette question qui touche à la mise à disposition de données publiques.**

LIFTI demande que l'ouverture promise par la loi République Numérique soit effective et non tronquée, et ceci pour plusieurs raisons :

- Le potentiel de valorisation économique de ces données, mises en interopérabilité, est considérable et leur diffusion doit être assurée. LIFTI milite dans ce sens et développe son programme « open data du foncier » avec les acteurs publics utilisateurs de données foncières regroupés au sein du GnDVF ainsi qu'avec les entreprises travaillant sur de nouvelles applications et de nouvelles API. LIFTI a ainsi créé un cluster que rejoignent les entreprises les plus innovantes sur le thème de « l'open data du foncier ».

Les travaux qu'entreprennent nos groupes de travail pourront montrer le potentiel économique des usages de ces données et nous vous en tiendrons informé.

- En même temps nous avons conscience que des débats juridiques entourent la mise en application de la loi République numérique, l'ouverture des données publiques entrant en conflit avec la protection des données personnelles et pas seulement dans le domaine du foncier. Cette question se pose avec d'autant plus d'acuité que va entrer en application en mai prochain le Règlement Européen sur la Protection des Données personnelles (RGPD). LIFTI organise la réflexion sur ces questions juridiques et souhaite vous en faire part.

Ainsi, nos experts sont prêts à coopérer avec vous pour étayer les argumentations et contribuer à la définition de modalités qui permettraient de rendre compatible l'Open data des données publiques du foncier avec la protection de la vie privée à partir du principe de mise en responsabilité des utilisateurs des données.

Pour ce faire, J'ai l'honneur de vous demander, Monsieur le Directeur, de me recevoir pour vous exposer plus avant les problèmes posés et la contribution que les partenaires mobilisés au sein de LIFTI pourront apporter dans la recherche de solutions.

[www.lifti.org](http://www.lifti.org)

Marc Kaszynski



Président de LIFTI

tel : 06 07 23 87 96

[marc-kaszynski@hotmail.com](mailto:marc-kaszynski@hotmail.com)